

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Jean-Louis BONAN représenté par Christian BURLE - Odile BONTHOUX représentée par Jacques BOUDON - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Christine CAPDEVILLE représentée par Georges ROSSO - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sophie DEGIOANNI représentée par Jacky GERARD - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Guy ALBERT - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Véronique PRADEL - Rémi MARCENGO représenté par Sylvia BARTHELEMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Marc POGGIALE - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Serge PEROTTINO représenté par Bernard DESTROST - Claude PICCIRILLO représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Claude FILIPPI - Bruno GILLES - Garo HOVSEPIAN - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER représentée à 10h07 par Solange BIAGGI - Jean HETSCH représenté à 10h40 par Yves VIDAL - Bernard DESTROST représenté à 11h20 par Roland MOUREN - Roland GIBERTI représenté à 11h20 par Gérard GAZAY - Stéphane PAOLI représenté à 11h47 par Arnaud MERCIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 12h16 par Yves MORAINÉ - Michel DARY représenté à 12h20 par Marie-France DROPY-OURET - Maxime TOMMASINI représenté à 12h46 par Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 13h04 par Jean MONTAGNAC.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h00 - Dany LAMY à 10h30 - Samia GHALI à 10h30 - Chrystiane PAUL à 11h00 - Bernard RAMON à 11h10 - Albert LAPEYRE à 11h15 - Bernard JACQUIER à 11h22 - Didier PARAKIAN à 11h30 - Michel LEGIER à 11h40 - Roger PELLENC à 11h50 - Roger MEI à 11h52 - Hervé FABRE AUBRESPY à 12h00 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Josette FURACE à 12h12 - Irène MALAUZAT à 12h14 - Albert GUIGUI à 12h13 - Sandra DUGUET à 12h20 - Philippe GRANGE à 12h20 - Philippe GINOUX à 12h20 - Yves BEAUVAL à 12h20 - Yves VIDAL à 12h20 - Eliane ISIDORE à 12h24 - Jean ROATTA à 12h25 - Jeanne MARTI à 12h25 - Marie-Louise LOTA à 12h30 - Véronique PRADEL à 12h36 - Patrick VILORIA à 12h36 - Jocelyne TRANI à 12h42 - Philippe DE SAINTDO à 12h55 - Jean-Louis CANAL à 13h00 - Francis TAULAN à 13h00 - Sylvaine DI CARO à 13h00 - Josette VENTRE à 13h02 - Emmanuelle SINOPOLI à 13h07 - Didier ZANINI à 13h15 - Luc TALASSINOS à 13h09 - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Arlette FRUCTUS à 13h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 062-7718/19/CM

■ Approbation du montant des redevances de crémation du crématorium de Martigues pour l'année 2020
MET 19/13426/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente dans la gestion des services d'intérêt collectif et notamment en matière de Crématorium. Dans ce cadre, il lui appartient de fixer les tarifs de crémation concernant le crématorium de Martigues pour l'année 2019.

Par délibération n° FAG 141-4958/18/CM du 13 décembre 2018, le Conseil de la Métropole a fixé les tarifs des différentes redevances de crémation pour l'année 2019 du crématorium de Martigues. Les valeurs applicables étaient les suivantes :

CREMATIONS (TVA 20%)			
REFERENCES	LIBELLE	TARIFS HT 2019	TARIFS TTC 2019
INCBT	CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS TENDRE (sapin, peuplier ou assimilé)	527,17	632,60
INCBTHC	CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS TENDRE HORS COTE (sapin, peuplier ou assimilé)	552,27	662,72
INCBD	CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS DUR (chêne ou assimilé)	616,42	739,70
INCBDHC	CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS DUR HORS COTE (chêne ou assimilé)	658,32	789,98
INCEBT	CREMATION POUR CERCUEIL ENFANT JUSQU A 150 CM BOIS TENDRE (sapin, peuplier ou assimilé)	241,02	289,22
INCEBD	CREMATION POUR CERCUEIL ENFANT JUSQU A 150 CM BOIS DUR (chêne ou assimilé)	312,15	374,58
INCMN	CREMATION POUR ENFANT MORT-NE	103,45	124,14
INCRE2	CREMATION POUR RESTES EXHUMES Reliquaires jusqu'à 1,50 m	187,92	225,50
INCRE	CREMATION POUR RESTES EXHUMES Reliquaires au delà de 1,50 m	283,14	339,77
INCRAPV	CREMATION DES RESTES ANATOMIQUES (30 kg ou 100 L maxi)	146,63	175,96
INCRAGV	CREMATION DES RESTES ANATOMIQUES (60 Kg ou 200 L maxi)	272,46	326,95
LIBELLE (Non assujetti à la TVA)			
INCIND	CREMATION SOCIALE (sapin, peuplier ou assimilé) pour personne dépourvue de ressources suffisantes	514,37	514,37
PRESTATIONS CREMATORIUM (TVA 20%)			
HOMMAGE	LOCATION SALLE RECUEILLEMENT AVEC HOMMAGE PERSONNALISE Prestation d'une durée de 30 mn environ dispensée par un Maître de Cérémonie du Service Funéraire Municipal, Consiste à préparer l'hommage avec la famille, accueil du public le jour de la cérémonie, lecture de textes, diffusion d'un programme audio-vidéo	93,22	111,86
LOC	LOCATION SALLE RECUEILLEMENT (Hors crémation) Prestation d'une durée de 30 mn environ dispensée par un Opérateur de Pompes Funèbres extérieures au Centre Funéraire utilisation du matériel audio-vidéo mis à disposition sous la surveillance d'un employé du Service Funéraire Municipal, lecture de textes, diffusion d'un programme audio-vidéo	93,22	111,86
DISPH	DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR AVEC LA PRESENCE DE LA FAMILLE (précédée d'un moment de recueillement avec prise de paroles)	46,61	55,93
DISPH	DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR SANS LA PRESENCE DE LA FAMILLE (effectuée par un agent du service funéraire municipal)	27,97	36,55
DEPOT-URNE	DEPOT D'URNE (Location mensuelle 1er mois gratuit) Redevance mensuelle de frais de garde d'une urne cinéraire dont le délai réglementaire ne pourra excéder une année, Tout mois commencé est dû	9,14	10,97

Il est proposé pour l'année 2020 une revalorisation des anciens tarifs du crématorium de Martigues de 1 % à l'arrondi supérieur, en tenant compte de l'évolution probable des différents indices intervenant dans le coût du service.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° FAG 141-4958/18/CM du 13 décembre 2018 du Conseil de la Métropole relative à la fixation des taxes de crémation pour l'année 2019 ;
- L'avis du Conseil d'Exploitation du 7 novembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il appartient au Conseil de Métropole de fixer les tarifs de crémation du crématorium de Martigues susceptibles d'être perçus à l'occasion du Fonctionnement des services métropolitains.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le montant des redevances de crémation du crématorium de Martigues applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 fixé comme suit :

CREMATIONS (TVA 20%)			
Références	LIBELLE	TARIFS HT 2020	TARIFS TTC 2020
INCBT	CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS TENDRE (sapin, peuplier ou assimilé)	532.44 €	638.93 €
INCBTHC	CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS TENDRE HORS COTE (sapin, peuplier ou assimilé)	557.79 €	669.35 €
INCBD	CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS DUR (chêne ou assimilés)	622.58 €	747.10 €
INCBDBC	CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS DUR HORS COTE (chêne ou assimilés)	664.90 €	797.88 €
INCEBT	CREMATION POUR CERCUEIL ENFANTS JUSQU'À 150 cm BOIS TENDRE (sapin, peuplier ou assimilé)	243.43 €	292.12 €
INCEBD	CREMATION POUR CERCUEIL ENFANTS JUSQU'À 150 cm BOIS DUR (chêne ou assimilé)	315.27 €	378.32 €

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

INCMN	CREMATION POUR ENFANT MORT-NE	104.48 €	125.38 €
INCRE2	CREMATIONS POUR RESTES EXHUMES Reliquaire jusqu'à 1,50 m	189.80 €	227.76 €
INCRE	CREMATIONS POUR RESTES EXHUMES Reliquaire au-delà de 1,50 m	285.97 €	343.16 €
INCRAPV	CREMATION DES RESTES ANATOMIQUES (30 KGS ou 100 L maxi)	148.10 €	177.72 €
INCRAGV	CREMATION DES RESTES ANATOMIQUES (60 KGS ou 200 L maxi)	275.18 €	330.22 €
Références	CREMATION SOCIALE (TVA 0%)	TARIFS HT 2020	TARIFS TTC 2020
INCIND	CREMATION SOCIALE (sapin, peuplier ou assimilé) pour personne dépourvue de ressources suffisantes	519.51 €	519.51 €
PRESTATIONS CREMATORIUM (TVA 20 %)			
Références	LIBELLE	TARIFS HT 2020	TARIFS TTC 2020
HOMMAGE	LOCATION SALLE RECUEILLEMENT AVEC HOMMAGE PERSONALISE (Tarif Hors crémation) : - Prestation d'une durée de 30 mn environ - dispensée par un Maître de Cérémonie du Service Funéraire Municipal - Consiste à préparer l'hommage avec la famille, accueil du public le jour de la cérémonie, lecture de textes, diffusion d'un programme audio-vidéo	94.15 €	112.98 €
LOC	LOCATION SALLE RECUEILLEMENT (Hors crémation) : - Prestation d'une durée de 30 mn environ - dispensée par un Opérateur de Pompes Funèbres extérieures au Centre Funéraire - Utilisation du matériel audio-vidéo mis à disposition sous la surveillance d'un employé du Service Funéraire Municipal	94.15 €	112.98 €
DISPH	DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR AVEC PRESENCE DE LA FAMILLE (précédée d'un moment de recueillement avec prise de paroles)	47.08 €	56.50 €
DISP	DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR SANS LA PRESENCE DE LA FAMILLE (effectuée par un agent du service funéraire municipal)	28.25 €	33.90 €
DEPOT-URNE	DEPÔT D'URNE (Location mensuelle, 1^{er} mois gratuit) : - Redevance mensuelle de frais de garde d'une urne cinéraire dont le délai réglementaire ne pourra pas excéder une année - Tout mois commencé est dû	9.23 €	11.08 €

Article 2 :

Les recettes seront constatées au Budget Annexe du crématorium de Martigues – Sous Politique F220 – Nature 706.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Patrimoine, Logistique et Moyens généraux
Commande Publique

Pascal MONTECOT